COMMUNE D'ETTERBEEK Aménagement du Territoire Madame Alice d'ANDRIMONT Avenue d'Auderghem, 113-117

B – 1040 BRUXELLES

V/Réf : U2014/YS/9253

N/Réf. : AVL/KD/ETB-2.185/s.550 Bruxelles, le

 $Annexe: 1\ dossier$ 

Madame,

Objet: ETTERBEEK. Avenue de Tervueren, 79.

Extension du rez-de-jardin et modification de la façade arrière, aménagement de la zone de

recul en parking (régularisation).

Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 23 janvier 2014, en référence, reçue le 27 janvier, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 19 février 2014.

La maison se situe dans la zone de protection (en face) de l'hôtel de maître sis 64, avenue de Tervueren et de l'ancienne clinique du Docteur Coppez, sise 68-70, avenue de Tervueren.

Les travaux prévoient notamment l'extension du rez-de-chaussée, côté jardin, et la modification de la façade arrière (création d'une grande baie vitrée dans un châssis alu couleur ébène et ajout d'un escalier métallique couleur ébène).

La demande vise en outre à régulariser l'aménagement de la zone de recul pavée en zone de parking.

A l'examen de la demande, il apparaît que les interventions projetées en façade arrière n'auraient pas d'impact sur les biens protégés. En ce qui concerne la régularisation de l'aménagement de la zone de recul, la CRMS demande que les prescriptions urbanistiques en vigueur soient respectées. S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur la demande.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO

M.-L. ROGGEMANS

Secrétaire

Présidente

c.c.: - A.A.T.L. – D.M.S.: Mme Fr. Cordier (+ par mail à M. H. Lelièvre, Mmes M. Vanhaelen, M. Muret, N. de Saeger et L. Leirens);

- A.A.T.L. – D.U.: Mme Fr. Remy.